

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Enquête publique portant sur l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal des Vallées d'Auge et du Merlerault ainsi que sur l'abrogation des cartes communales de Saint-Evrout de Montfort, le Sap-André et Cisai Saint-Aubin**

## **Article 1 – Objet de l'enquête**

Par arrêté n° 20260416-01 en date du 16 avril 2026, le Président de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'arrêt de projet du PLUI des Vallées d'Auge et du Merlerault. L'enquête publique aura également pour objet l'abrogation des trois cartes communales en vigueur sur le territoire des Vallées d'Auge et du Merlerault.

L'enquête publique aura lieu du mardi 26 mai 2026 au vendredi 26 juin 2026 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

## **Article 2 – Désignation des commissaires enquêteurs**

Madame la présidente du tribunal administratif de Caen a désigné monsieur Philippe BEDEL en qualité de président de la commission d'enquête ainsi que monsieur Éric YVERNES et monsieur Serge LAMY en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

## **Article 3 – Composition du dossier d'enquête publique**

Le dossier d'enquête publique est composé :

- De toutes les pièces du PLUI VAM : Délibérations, Rapport de présentation (*Diagnostics du territoire, état initial de l'environnement, justification des choix, évaluation environnementale, Etude loi Barnier*), projet d'aménagement et de développement durables, règlement écrit, règlements graphiques, orientations d'aménagement et de programmation (*trame verte et bleue, densification et sectorielles*), annexes (*servitudes d'utilité publique, AVAP Sap-en-Auge, règlement ANC, PPRI de la Risle, PPRT Merlerault-le-Pin, arrêtés préfectoraux, droit de préemption urbain*)
- Des avis des personnes publiques associées, des communes, de l'autorité environnementale
- Les règlements graphiques des cartes communales

## **Article 4 – Modalités de mise à disposition**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Le dossier sera accessible au format papier dans les six lieux de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture des mairies, précisées dans le tableau ci-dessous ;

- Le dossier sera accessible de manière dématérialisée sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/7244/> et via un lien depuis le site de la Communauté de communes des Vallées d’Auge et du Merlerault ;

Pendant toute la durée de l’enquête publique, chacun pourra consigner ses observations :

- Soit dans le registre d’enquête relié, côté et paraphé par les membres de la commission d’enquête, tenu à disposition du public pendant toute la durée de l’enquête et pendant les permanences des membres de la commission d’enquête ;
- Sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7244/>
- Par voie électronique à l’adresse suivante, dédiée à cet effet : [enquete-publique-plui@cdcvm.fr](mailto:enquete-publique-plui@cdcvm.fr)
- Par courrier postal adressé au président de la commission d’enquête à l’adresse suivante :

<p>CDC des Vallées d’Auge et du Merlerault Philippe BEDEL – Président de la commission d’enquête Commission d’enquête / Service urbanisme 15 rue Pernelle 61120 Vimoutiers</p>
--

Des informations peuvent être demandées au service urbanisme de la Communauté de communes des Vallées d’Auge et du Merlerault du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, 9 rue Eugène Lecoœur à Vimoutiers ou au 02.33.67.54.85.

Le rapport et les conclusions de la commission d’enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l’enquête publique :

- A la préfecture de l’Orne
- Au siège de la communauté de communes des Vallées d’Auge et du Merlerault ainsi que dans toutes les communes du territoire
- Sur le site internet de la CDC des Vallées d’Auge et du Merlerault

**PERMANENCES**

<b>COMMUNE</b>	<b>Adresse</b>	<b>Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête</b>		<b>Jours et horaires d'ouverture des mairies (lieux d'enquête) pour consulter le dossier</b>
<b>ECHAUFFOUR</b>	7 Grande Rue 61370 Échauffour	Samedi 6 juin 2026	9h00-12h00	Lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  Vendredi au samedi de 9h00 à 12h00
		Jeudi 18 juin 2026	14h00-17h00	

<b>GACE</b>	Place du Château 61230 Gacé	Mardi 2 juin 2026	14h00-17h00	Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
		Jeudi 25 juin 2026	14h00-17h00	

<b>MERLERAUT LE PIN</b>	5 place de l'Hôtel de Ville 61240 Merlerault- le-Pin	Mercredi 27 mai 2026	9h00-12h00	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  Vendredi de 9h00 à 12h00
		Mardi 23 juin 2026	9h00-12h00	

## PERMANENCES

COMMUNE	Adresse	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête		Jours et horaires d'ouverture des lieux d'enquête pour consulter le dossier
<b>SAP EN AUGE</b>	19 Place du Marché 61470 Sap-en-Auge	Lundi 8 juin 2026	9h00-12h00	Lundi et mercredi de 9h à 12h
		Vendredi 19 juin 2026	14h00-17h00	Mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

<b>SAINTE GAUBURGE SAINTE COLOMBE</b>	Salle des fêtes 10 rue des monts d'Amain 61370 Sainte- Gauburge-Sainte- Colombe	Vendredi 29 mai 2026	9h00-12h00	Du lundi au mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
		Mercredi 24 juin 2026	14h00-17h00	Du vendredi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

<b>VIMOUTIERS</b>	Place de Mackau 61120 Vimoutiers	Mardi 26 mai 2026	9h00-12h00	Du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
		Vendredi 26 juin 2026	14h00-17h00	

**Le Président**

**Karim BOUNAB**

